



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## conseillers d'orientation psychologues

Question écrite n° 78451

### Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en matière de service public de psychologie, d'information et d'orientation dans le secteur de l'éducation. Un rapport parlementaire et un rapport de l'inspection générale contiennent des propositions que les conseillers d'orientation psychologues (CIO) définissent comme le démantèlement du service public. Le métier de CIO deviendrait une simple fonction assurée en partie par les enseignants, en partie par des personnels peu formés. Les centres d'information et d'orientation disparaîtraient en tant que structures pérennes et spécifiques au profit de regroupements dans des guichets uniques ou les personnels effectueraient épisodiquement des permanences. Au moment où il est constaté une recrudescence de la demande d'aide et de conseil en matière d'orientation, les organismes privés se multiplient. La qualité de leur personnel et la fiabilité de leurs outils ne sont pas garanties. Il est alors inquiétant de voir le service public remis en cause avec pour conséquence la pénalisation des usagers les plus démunis. Aussi, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre suite à l'examen de ces rapports, en contradiction avec la réalité des besoins : manque criant de professionnels CIO et absence de budget décent pour améliorer le fonctionnement des centres d'information et d'orientation.

### Texte de la réponse

La loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école prévoit que l'orientation et les formations proposées aux élèves tiennent compte de leurs aspirations, de leurs aptitudes et des perspectives professionnelles liées aux besoins prévisibles de la société, de l'économie et de l'aménagement du territoire. Dans ce cadre, les élèves élaborent leur projet d'orientation scolaire et professionnelle avec l'aide des parents, des enseignants, des personnels d'orientation et des autres professionnels compétents. Les administrations concernées, les collectivités territoriales, les organisations professionnelles, les entreprises et les associations y contribuent. Le rapport parlementaire remis au Premier ministre ainsi que le rapport de l'inspection générale ne remettent pas en cause l'existence et l'utilité des services d'orientation de l'éducation nationale. Ils relèvent cependant le manque de cohérence et de coordination des différents dispositifs d'aide à l'orientation. Ils insistent sur la nécessité de travailler en partenariat avec d'autres intervenants afin d'offrir aux jeunes un meilleur accompagnement dans leur parcours de formation et d'insertion professionnelle. Le Premier ministre a annoncé dans sa conférence de presse du 1er décembre 2005 la création d'un service public de l'orientation, capable de regrouper l'ensemble des informations disponibles pour les offrir en temps utile aux élèves et aux étudiants. Ce service, qui obéira aux règles de transparence, de collégialité et de disponibilité, sera accessible en tout point du territoire et à chaque moment de la scolarité. Une première expérimentation de mise en cohérence des administrations concernées est lancée dans les académies d'Amiens, de Bordeaux, Caen, Nantes, Strasbourg et Versailles dès cette année scolaire 2005-2006. Concernant la situation des effectifs des conseillers d'orientation-psychologues, celle-ci doit être appréciée par rapport à celle de l'ensemble des membres de l'équipe éducative. La suppression de cinquante emplois de conseillers d'orientation-psychologues sur l'ensemble du territoire national à la rentrée 2005 est à mettre en perspective avec l'évolution des effectifs

d'élèves et des moyens d'orientation au cours des cinq dernières années. En effet, de la rentrée 2000 à la rentrée 2005, la baisse des effectifs du second degré public est de l'ordre de 2,6 %, alors que les moyens d'orientation ont au total été maintenus.

## Données clés

**Auteur :** [M. Kléber Mesquida](#)

**Circonscription :** Hérault (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 78451

**Rubrique :** Enseignement : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 novembre 2005, page 10726

**Réponse publiée le :** 2 mai 2006, page 4706